

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 31 JANVIER 2023**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, trente-et-unième jour du mois de janvier deux mille vingt-trois, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle.

Également présents : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2099-01-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard, Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 6.1 : Transport collectif - Suivi.
- 2.- Ajout du point 6.2 : Avis gouvernementaux concernant les règlements 569 (périmètre d'urbanisation Noyan), RCI 570 (éoliennes) et RCI 571 (Signature innovation Lacolle).
- 3.- Ajout du point 6.3 : Piste cyclable La Montérégiade - Demande de rencontre des représentants du Mouvement écologique du Haut-Richelieu.
- 4.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2100-01-23 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 15 novembre 2022, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité d'Henryville - Règlement 59-2006-36**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 59-2006-36 adopté par le conseil de la municipalité d'Henryville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à autoriser les usages résidentiels de type unifamilial et communautaire de même que les usages commerciaux de type bureaux et services dans une zone située à l'intérieur du périmètre urbain.

1.2 **Urbanisme - Divers**

1.2.1 **PDZA - Suivi**

Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, dépose des actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) au cours des cinq dernières années. Les membres du comité administratif échangent relativement à la pertinence qu'une telle démarche parallèle au schéma d'aménagement et de développement soit maintenue par le Gouvernement. Ils recommandent de formuler une résolution demandant au Ministère d'intégrer cette planification et son plan d'action à l'intérieur du schéma d'aménagement et de développement. Un projet de résolution à cet effet sera soumis.

1.2.2 **PRMHH - Sondage et prochaines étapes**

Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, soumet les résultats préliminaires du sondage intervenu auprès de la population au cours des deux derniers mois relativement au projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). En l'occurrence, 267 participants ont répondu au sondage, de ce nombre 58,8 % provenant de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, 12,36 % de la municipalité de Venise-en-Québec et 6,37 % de la municipalité de Clarenceville.

Les enjeux prioritaires ciblés pour la région par les répondants sont la perte de petits boisés dans les périmètres d'urbanisation ou dans le paysage champêtre, la dégradation et la perte de milieux humides et la diminution de la biodiversité/perte d'habitat. Les objectifs et pistes d'actions prioritaires identifiés concernent pour leur part la bonification de la réglementation relative aux milieux humides et hydriques, la préservation et la mise en valeur de l'ensemble des milieux humides de la MRC et la restauration des milieux humides et hydriques dégradés.

Les prochaines étapes sont présentées de sorte que le conseil puisse adopter le plan au plus tard le 14 juin 2023. Les membres du comité administratif recommandent que la consultation publique se tienne à l'hôtel de ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de sorte à permettre une plus grande participation. Le tout se déroulera le 5 avril 2023 à 19h00.

Il est mentionné que chaque municipalité recevra une compilation des résultats provenant de son territoire.

1.2.3 **Schéma d'aménagement et de développement - Révision**

Mme Cynthia Gagnon soumet qu'à compter de l'automne 2023, une révision du schéma d'aménagement et de développement soit amorcée compte tenu que l'ensemble des travaux relatifs au PRMHH seront complétés et que la cartographie de la plaine inondable sera possiblement publiée par le gouvernement du Québec. Par ailleurs, plusieurs normes doivent être revues et les zones de glissement de terrain mises à jour suite au dépôt d'une récente étude. Les membres du comité administratif recommandent de procéder avec cet échéancier. Ils n'envisagent aucun gel de territoire compte tenu que plusieurs municipalités ne disposent plus ou peu d'espace à développer.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Fonds régions et ruralité - Procédure annuelle

Les membres du comité administratif recommandent de reconduire les priorités d'intervention établies pour le Fonds régions et ruralité (FRR) de même que l'entérinement d'une résolution visant l'adoption du rapport d'activités 2022-2023 du Fonds régions et ruralité (FRR) en vue de leur transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2.2 MAMH - Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie 2023-2026 - Adhésion

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adhésion de la MRC à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie 2023-2026 (Entente sectorielle de développement pour les arts et les lettres - CALQ). Il s'agit d'une troisième participation de la MRC à cette entente contribuant ainsi au développement de la culture. Il est mentionné que l'Entente assure le retour de l'investissement de chaque MRC à des artistes de son territoire.

2.3 Fonds local de solidarité (FLS)

2.3.1 Mandat à NexDev

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la signature d'une entente mandatant NexDev pour recevoir, analyser et accorder les prêts aux entreprises ayant déposé une demande du FLS. Les fonds, prélèvements de remboursement et déboursés seront maintenus au sein de la MRC puisqu'elle est responsable du prêt. Le conseil autorisera le directeur général et greffier-trésorier à émettre les versements sur demande et recommandation écrite de NexDev pour chaque dossier.

2.3.2 Politique d'investissement FLI/FLS - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption de la Politique d'investissement du FLI/FLS exigée par le Fonds de Solidarité pour la constitution du FLS. L'ensemble des dispositions reflètent les exigences de Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c. À noter que la Politique d'investissement sera la même pour le FLI puisqu'exigé.

2.3.3 Comité d'investissement commun (CIC) - Nominations

Le conseil de la MRC a l'obligation de nommer les membres du CIC constitué de sept (7) personnes dont les noms seront suggérés par NexDev, sauf le représentant du milieu périurbain. Le tout sera discuté préalablement à la séance régulière du 8 février 2023.

2.4 Programme ALUS/Action-Climat Québec - Participation annuelle

2101-01-23 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le directeur général à procéder au versement d'une somme de 5 000\$ dans le cadre du programme ALUS 2023;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

CAPV2023-01-31

2.5 Colloque de développement durable/CCIHR

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu afin que la MRC du Haut-Richelieu soit reconnue présentateur officiel du Colloque de développement durable à se tenir au cours des 2 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE;

2102-01-23 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise une aide financière de 5 000\$ par année pour 2023 et 2024 à titre de présentateur officiel du Colloque de développement durable de la CCIHR;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

3.1 SCRI - Révision

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à débiter le processus de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, laquelle intervient aux 6 ans. L'échéancier des travaux sera déposé au mois de mars 2023.

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 8 février prochain.

4.1.2 Congrès annuel de la FQM - Inscriptions

2103-01-23 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'inscription du préfet, préfet suppléant et directeur général au congrès annuel de la FQM qui se tiendra à Québec les 28, 29 et 30 septembre 2023;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.1.3 Tourisme Haut-Richelieu - Financement 2023

Le directeur général soumet que Tourisme Haut-Richelieu sollicite la participation financière de la MRC pour trois projets subventionnés déjà en cours. En l'occurrence, un montant de 24 512\$ serait nécessaire pour finaliser les travaux et bénéficier de la totalité des subventions accordées. Les membres du comité administratif recommandent l'aide financière et les sommes seront puisées à même l'enveloppe générale des ressources naturelles.

4.2 Divers

4.2.1 MRC Brome-Missisquoi - Atténuation des impacts liés à la Covid-19 et autres virus respiratoires - Appui

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC Brome-Missisquoi demandant au gouvernement du Québec une aide financière pour atténuer les impacts liés à la COVID-19 et autres virus respiratoires.

5.0 COURS D'EAU

5.1 Procédures relatives aux travaux d'entretien de cours d'eau - Modifications

M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau à la MRC du Haut-Richelieu, présente quelques modifications à apporter aux procédures relatives à l'entretien des cours d'eau de la MRC. En l'occurrence, des dispositions relatives à la détermination des rives pour l'exécution des travaux, la gestion des déblais et les dédommagements sont préconisés. Les membres du comité administratif recommandent d'adopter ces modifications.

5.2 Décharge des vingt, branches 12, 15 et 16 - Saint-Alexandre et Sainte-Anne-de-Sabrevois - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans les branches 12, 15 et 16 du cours d'eau Décharge des Vingt, à savoir : 9375-3150 Québec inc. 687,55\$; André Méthé Transport 3 737,04\$; Frais d'administration 59,52\$ pour un total de 4 484,12\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

5.3 Ruisseau Chartier - Mont-Saint-Grégoire et Saint-Alexandre - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le ruisseau Chartier, à savoir : 9316-8631 Québec inc. 20 299,99\$; Tetra Tech QI inc. (20-055-040) 15 390,53\$; Les Jardins Alexandrins 689,85\$; Pépinière Jacques-Cartier 1984 inc. 1 283,70\$; Pépinière Jacques-Cartier 1984 inc. 1 283,69\$; Les Jardins Alexandrins 4 386,29\$; Les Jardins Alexandrins 2 616,79\$; 9316-8631 Québec inc. 344,93\$; 9316-8631 Québec inc. 114,98\$; Frais de piquetage (matériel) 149,18\$; Frais d'administration 2 040,56\$ pour un total de 48 600,50\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

5.4 Cours d'eau Deslauriers et sa branche 1 - Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Napierville - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le cours d'eau Deslauriers et sa branche 1, à savoir : Excavation Infraplus inc. (20-065-026) 643,30\$; Frais d'administration 3,39\$ pour un total de 646,69\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

6.0 VARIA

6.1 Transport collectif - Suivi

Compte tenu que l'ensemble des membres du conseil n'ont pas tous discuté du dossier avec leur conseil respectif, des échanges interviendront préalablement à la séance ordinaire du 8 février prochain.

6.2 Règlements 569, 570 et 571 - Avis gouvernementaux

Le directeur général soumet que le RCI 571 relatif au développement du créneau «sécurité civile et publique (défense) et logistique de pointe» sur le territoire de la municipalité de Lacolle, a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. En ce qui a trait à la modification du schéma d'aménagement et de développement (règlement 569) pour l'ajustement du périmètre urbain à la zone agricole de la municipalité de Noyan, ce dernier n'a pas été approuvé. Il en est de même du règlement de contrôle intérimaire 570 concernant l'implantation d'un projet éolien sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Les membres du comité administratif recommandent de reprendre les procédures relatives au règlement 570 de sorte à ajuster certaines dispositions pour satisfaire les revendications d'Hydro-Québec en ce qui a trait à l'implantation d'un projet éolien. La même recommandation intervient pour le règlement 569 modifiant le schéma d'aménagement et de développement pour le territoire de Noyan. Le règlement sera repris de sorte à permettre des représentations auprès du ministère et l'appareil gouvernemental.

**6.3 Piste cyclable La Montérégiade -
Mouvement écologique du Haut-Richelieu**

Les membres du comité administratif acquiescent à la demande de rencontre des représentants du Mouvement écologique du Haut-Richelieu en présence des membres des municipalités concernées de même que des représentants du Bureau de la députée du comté d'Iberville. Le tout interviendra dans la mesure où la réponse du MTMDQ à une missive de l'organisme sera transmise. Cette dernière revendiquait l'intervention du Ministère pour le respect de l'emprise par les agriculteurs et l'implantation d'arbres le long de la piste cyclable.

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

2104-01-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 31 janvier 2023.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier